



OUVERTURE DE L'APPEL A PROJETS 2026

LA CITÉ ÉDUCATIVE DE LA COURNEUVE

PHASE DE CANDIDATURE DU 29 JUIN 2026 AU 30 SEPTEMBRE

PRÉAMBULE

Programme national, lancé en 2019 conjointement par le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports et le Ministère délégué à la Ville, de renforcement de l'action publique en matière éducative, le label d'excellence «Cité Éducative» cible des **quartiers prioritaires de la Politique de la ville (QPV) et des établissements scolaires** relevant de l'Éducation Prioritaire en raison de l'ampleur des défis éducatifs qui y sont rencontrés.

Au sein de ce périmètre, et pour une durée de 3 ans, la démarche de Cité Éducative vise à intensifier les prises en charge éducatives des enfants et des jeunes, **de 0 à 25 ans**, et de leur famille, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire.

Elle porte, à cette fin, **deux ambitions** :

- **Améliorer la coordination et l'articulation des politiques éducatives locales existantes** (Projet Éducatif de Territoire, Programme de Réussite Éducative, Éducation Prioritaire, Convention Territoriale Globale, Contrat de Ville, Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité etc.), **de la petite enfance à l'insertion professionnelle**. En ce sens, **renforcer la coopération et l'alliance des acteurs éducatifs** de proximité (institutionnels, associatifs, parents) mobilisés autour des jeunes.
- **Répondre à des besoins éducatifs non ou mal couverts** en donnant des moyens humains et financiers supplémentaires pour intervenir de manière ciblée.

De cette coordination étroite des acteurs éducatifs locaux doit naître un **projet de territoire** qui décline, en stratégie ambitieuse sur la base d'actions précises, les **trois grands objectifs nationaux** suivants :

- **CONFORTER LE RÔLE DE L'ÉCOLE** : structurer les réseaux éducatifs, assurer une prise en charge précoce, développer l'innovation pédagogique, renforcer l'attractivité des établissements ...
- **PROMOUVOIR LA CONTINUITÉ ÉDUCATIVE** : implication des parents, prises en charge éducatives prolongées et coordonnées, prévention santé, lutte contre le décrochage scolaire, développement de la citoyenneté ...
- **OUVRIR LE CHAMP DES POSSIBLES** : mobilité, ouverture culturelle, accès au numérique, lutte contre les discriminations, orientation choisie et insertion professionnelle ...

Le co-pilotage des Cités Éducatives est assuré, pour chaque territoire labellisé, par un **trio institutionnel** composé de représentant.es de la Préfecture de Département, de l'Éducation Nationale (Académie et Collège chef de file) et de la collectivité territoriale concernée.

.../...

Depuis 2022, 208 territoires sont labellisés «Cité Éducative» en France et **12 en Seine-Saint-Denis**.

Tout au long du déploiement de ce programme, les partenaires s'engagent à participer à son évaluation, pour en tirer tous les enseignements locaux et nationaux, afin notamment de structurer davantage le levier éducatif dans les sites labellisés, en lien avec le Comité National d'Orientation et d'Évaluation (CNOE) des Cités Éducatives.

CARTE D'IDENTITÉ & PÉRIMÈTRE DE LA CITÉ ÉDUCATIVE DE LA COURNEUVE

CARTE D'IDENTITÉ

Date de labellisation : 2024

Durée : 3 ans

Publics visés : les 0-25 ans et leur famille dans le périmètre de la Cité Éducative ainsi que les acteurs éducatifs locaux mobilisés autour de ces publics

Quartiers concernés : Toute la Ville

Pilotage opérationnel : Troïka de la Cité Éducative

- Pour la Ville de La Courneuve : Responsable Unité Actions Éducatives – Julien Luneau
- Pour la Préfecture de Seine-Saint-Denis : Déléguée du Préfet à l'égalité des chances – Thanina Ould Younes
- Pour l'Académie de Créteil : Principal du Collège chef de file, Raymond Poincaré – Frédéric Laly-Baraglioli

RÈGLEMENT DE L'APPEL À PROJETS

Article 1 Objet de l'appel à projets 2026

1.1 Plan d'action stratégique de la Cité Éducative de La Courneuve

Les crédits Cité Éducative ont pour objet le financement d'actions, à destination des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans, et de leur famille, répondant aux trois grands objectifs nationaux des Cités Éducatives (cf. Préambule).

Plus particulièrement, les partenaires de la Cité Éducative ont élaboré, à partir d'un diagnostic spécifique des besoins éducatifs sur le territoire, **un plan d'action articulé autour de trois axes prioritaires d'intervention**, eux-mêmes déclinés en enjeux éducatifs stratégiques.

PRIORITÉ N°1 : Faire cité

- **Soutenir et accompagner les familles dans leur engagement éducatif** et stimuler l'entraide entre parents, y compris renforcer l'accès aux droits des familles en situation de vulnérabilité (1.1)
- Resserrer les **coopérations éducatives entre professionnels et avec les parents** (formations interprofessionnelles, réseaux pluridisciplinaires, temps d'échanges et d'interconnaissance) (1.2)
- Favoriser la **mixité sociale à l'École** et promouvoir l'éducation publique (1.3)

PRIORITÉ N°2 : Accompagner la continuité de parcours éducatifs ambitieux et émancipateurs

- **Sécuriser les parcours scolaires des élèves** (scolarisation précoce, démocratisation de la lecture, prévention du décrochage, soin des transitions, suivi personnalisé et mentorat avec une attention particulière aux 16-25 ans) (2.1)

.../...

- Favoriser l'**orientation scolaire choisie** et l'insertion professionnelle (recherche de stages, découverte des filières & métiers, construction projet d'orientation) (2.2)
- **Ouvrir les horizons et développer la citoyenneté** : culture artistique et scientifique, langues étrangères, mobilité, valeurs collectives (égalité filles-garçons, laïcité, lutte contre les discriminations, écologie, solidarité) (2.3)

PRIORITÉ n°3 : Promouvoir la santé et le bien-être des jeunes et de leur famille

- **Favoriser le bien-être et l'apprentissage** en développant des actions de prévention dans les domaines suivants : sommeil, alimentation, hygiène bucco-dentaire, usage des écrans, activités physiques, compétences psychosociales, expression orale (3.2)
- Améliorer la prise en charge en faveur de la **santé mentale**, en particulier pour les 16-25 ans (lieux d'écoute, ouverture sur l'extérieur et accès à des activités) (3.3)
- Améliorer l'**inclusion et la prise en charge des enfants à besoins éducatifs particuliers** (porteurs de handicap ou concernés par des difficultés d'apprentissage) (3.4)

1.2 Enjeux éducatifs et tranches d'âge ciblées par l'appel à projets 2026

Seuls les projets proposés répondant aux **enjeux éducatifs** concernant les **publics-cibles** présentés ci-dessous seront instruits :

6 AXES :

- **Réussite éducative**
- **Communauté éducative**
- **16-25 ans**
- **Santé**
- **Handicap**
- **Petite enfance**

LES PUBLICS CIBLES :

- Les tranches d'âges : 16 – 25 ans
- Les publics vulnérables (publics éloignés ou sortis du système scolaire, publics allophones, publics porteurs de handicap...).

Article 2 Critères d'éligibilité

2.1 Porteurs de projet

Seules les personnes morales de droit public (notamment collectivités, établissements scolaires ou publics rattachés à la Cité Éducative ...) et les associations loi 1901 peuvent candidater à cet appel à projets. **Aucun organisme à but lucratif n'est éligible.**

Le respect des valeurs de la République, en particulier des principes de laïcité, d'égalité femmes/hommes et de lutte contre toute forme de discrimination est impératif.

2.2 Publics visés par l'action

La Cité Éducative s'inscrit dans le champ de la Politique de la ville. Les actions doivent donc s'adresser **aux habitant.es de 0-25 ans, et/ou à leur famille, habitants dans les quartiers prioritaires (QPV) labellisés.**

Ils concernent **les publics scolarisés dans les établissements scolaires rattachés à la Cité Éducative ou fréquentant les structures d'accueil de loisirs ou de jeunesse** qui leur sont associées.

Les projets peuvent, le cas échéant, concerner **les parents et professionnels de l'éducation, en lien avec ces publics.**

Tout le territoire courneuvien est concerné.

2.3 Périmètre des actions

Les actions proposées devront cibler un niveau d'âge.

.../...

2.4 Financements demandés et co-financements

Les porteurs de projet doivent indiquer le montant de la subvention qu'ils sollicitent auprès de l'État (cerfa de demande de subvention : Rubrique 6. Budget du projet, ligne 74 « Subventions d'exploitation » - Etat).

Le financement par la Ville des projets au titre de la Cité Éducative passe par quatre autres canaux :

- La prestation de services sur le budget de fonctionnement d'un service municipal ;
- Le subventionnement par l'une des directions thématiques de la Ville (une subvention versée par la Direction de la Culture ou de l'Éducation, par exemple) ;
- La valorisation de contributions volontaires en nature au bénéfice des projets (mise à disposition d'un local municipal, mise à disposition de matériel municipal...).
- La valorisation du travail d'un ou plusieurs agent(s) municipaux au service de la mise en œuvre du projet.

La subvention Cité Éducative n'est pas cumulable avec d'autres subventions Politique de la Ville (Contrat de Ville, Quartiers d'Été...).

Certaines dépenses ne sont pas éligibles à cet appel à projets :

- Les dépenses de fonctionnement annuel ou d'actions récurrentes des porteurs de projet ;
- Les dépenses d'investissement. Seul l'achat de petit matériel lié directement à la mise en œuvre du projet proposé est autorisé ;
- Les dépenses pour lesquelles des moyens existent et sont prévus par le droit commun.

Depuis 2024, le cadre national prescrivant les dépenses éligibles au financement par les Cités Éducatives a évolué. Une lettre de cadrage du préfet de la Seine Saint Denis précise les dépenses éligibles en 2025.

2.5 Temporalité de mise en œuvre de l'action

- La mise en œuvre des projets couvre l'année civile, du **01/01/2026** au **31/12/2026**.
- Les subventions accordées au titre de la Cité Éducative sont **annuelles**.
- Les projets financés par la Cité Éducative peuvent être menés sur **temps scolaire, périscolaire** ou **extrascolaire**.

2.6 Composition du dossier

Seuls les dossiers dûment complétés seront traités. Les pièces demandées sont :

- Le dépôt du **Cerfa N°12156*06** de demande de subvention ;
- **Les pièces administratives** requises sur la plateforme Dauphin: RIB à jour et n° SIREN avec adresse postale identique, attestation sur l'honneur signée, statuts et comptes de résultats du porteur notamment.

Remarque : Le dépôt du bilan financier via le **Cerfa N°15059*02** sera impératif d'ici la fin de l'action.

Article 3 Critères de sélection

Les projets seront sélectionnés sur les critères suivants :

- Les actions de la cité éducative **ne peuvent se substituer au droit commun**.
- L'adéquation entre l'action proposée et les **besoins prioritaires** du territoire ;
- La **consolidation des partenariats** en amont du dépôt du projet et le renforcement des coopérations entre acteurs ;
- La co-construction du projet avec l'implication de l'équipe de la Cité Éducative et l'engagement dans le rapport partenarial ;
- La **prise en considération des familles** et le **degré d'implication des jeunes** concernés par l'action ;
- La **faisabilité technique et financière** du projet.

.../...

Article 4 Modalités de dépôt des dossiers, étapes et calendrier d’instruction

Les porteurs souhaitant candidater au présent appel à projets devront respecter la procédure et le calendrier suivants :

CALENDRIER PRÉVISIONNEL D’INSTRUCTION

Lancement appel à projets 2026	29 juin 2026
Clôture des candidatures Rendu du cerfa n°12156*06 au format word ou pdf	30 septembre 2026
Instruction des dossiers	Dès réception des candidatures, allers-retours de l’équipe opérationnelle avec les porteurs de projets
Arbitrages Troïka Sélection de la programmation Validation de celle-ci et notification aux partenaires	Entre le 30 septembre et et 15 octobre 19 octobre 2026
Dépôt des projets retenus sur Dauphin Transmission obligatoire à la troïka du récapitulatif Dauphin sous format pdf + Bilan financier Cerfa n°15059*02 pour les porteurs ayant réalisés des projets en 2025	20 octobre 2026

Les candidatures doivent être rendues au plus tard le 15 septembre 2026 par mail, en envoyant un cerfa de demande de subvention n°12156*06, sous format word ou pdf, à l’équipe Cité Éducative :

Adresse générique pour la troïka : citeeducative.lacourneuve@gmail.com

- **Pour la Préfecture de Seine-Saint-Denis :** Déléguée du Préfet, Thanina Ould Younes
thanina.ould-younes@seine-saint-denis.gouv.fr
- **Pour l’Académie de Créteil :** Frédéric Laly-Baraglioli, Principal du Collège Poincaré, chef de file, Frederic.Laly-Baraglioli@ac-creteil.fr et Alexandra Dourver chargée de mission
alexandra-Soisi.dourver@ac-creteil.fr ;
- **Pour la Ville de La Courneuve :** - Julien Luneau – Responsable Unité Actions Éducatives –
julien.luneau@lacourneuve.fr et Pierre-Hippolyte Senlis, Chargé de Projet Opérationnel –
pierre-hippolyte.senlis@lacourneuve.fr

À la suite des phases d’instruction et d’arbitrage, les projets retenus devront être saisis sur la plateforme Dauphin, après avoir créé un compte s’il s’agit d’une première demande sur ce portail : <https://usager-dauphin.anct.gouv.fr/>

Un tutoriel avec les instructions à respecter lors de la saisie des projets sur Dauphin sera communiqué aux porteurs lauréats.

Au terme de cette procédure, un formulaire récapitulatif (sous format pdf) sera généré qui devra impérativement être transmis par mail à l’équipe de la troïka

Article 5 Communication

Les porteurs de projet lauréats s’engagent à utiliser le logo des différents partenaires de la Cité Éducative, qui leur sera communiqué, dans les supports de communication de l’action soutenue.

.../...

Il sera demandé de transmettre un calendrier des actions. Les porteurs s'engagent également à transmettre photos, vidéos ou tout autre contenu valorisant l'action menée afin d'alimenter la communication autour de la Cité Éducative. En ce sens, le porteur veillera à recueillir, en amont, les autorisations relatives au droit à l'image, via un formulaire qui pourra leur être communiqué.

Article 6 Suivi de la mise en œuvre & bilan de l'action

Les porteurs de projet lauréats s'engagent à informer l'équipe de la Cité Éducative de chacune des grandes étapes du projet (calendrier des interventions, réunions avec les partenaires mobilisés, événements etc.) ainsi que des éventuelles difficultés rencontrées. Ils s'engagent également à participer à des points de suivi, des réunions de coordination et à favoriser l'observation sur le terrain de l'action soutenue.

La mise en œuvre opérationnelle de l'action revient aux porteurs de projet, qui pourront être orientés par l'équipe de la Cité Éducative. En cas de changement du contenu de l'action, les porteurs devront solliciter la validation du triumvirat pour réorienter l'action.

Les porteurs s'engagent, au terme de l'action, à transmettre une évaluation de leur action (modèle en annexe) ainsi qu'un compte-rendu financier de subvention (cerfa n°15059*02) au plus tard six mois après le terme prévu de l'action, visant à rendre compte de son déroulement et de l'affectation des sommes allouées. En cas de manquement à cette condition, l'organisme bénéficiaire devra reverser au Trésor Public la subvention accordée.

Il est à noter que les actions financées peuvent faire l'objet d'une évaluation plus approfondie visant à apprécier les effets de la Cité Éducative Courneuvienne. **Le soutien apporté par les crédits de la Cité Éducative est conditionné, pour les structures qui en bénéficient, à une participation active à ces études.**

VOS INTERLOCUTRICES ET INTERLOCUTEURS

L'équipe opérationnelle de la Cité Éducative est disponible pour vous accompagner :

- Pour tout conseil concernant la mise en œuvre pédagogique et l'élaboration de projets en rapport avec les acteurs de l'Éducation Nationale :

Alexandra Dourver

(Chargée de mission Cité Éducative de la Courneuve, Éducation Nationale) :

alexandra-Soisi.Dourver@ac-creteil.fr

- Pour tout conseil concernant la constitution des dossiers et les dépôts de CERFA :

Thanina Ould Younes

(Déléguée du préfet à La Courneuve)

thanina.ould-younes@seine-saint-denis.gouv.fr

- Pour tout conseil concernant la construction des projets et la constitution des dossiers :

Julien Luneau

(Unité Actions éducatives)

julien.luneau@lacourneuve.fr